

PV 44 DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2024

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Verena VOARINO – Alistair MOON – Sébastien ALAUZET – Gilles FORT – Jacques RIVIEYRAN

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Francine DANIEL, Michel PIERIE, Marie BERGOUGNOUX et Nicolas RAYNAL.

Procuration (s) : Francine DANIEL à Bernard FERRET, Michel PIERIE à Verena VOARINO, Marie BERGOUGNOUX à Nicolas BONDUELLE, Nicolas RAYNAL à Sylvain RICOLA

Secrétaire de Séance : Sandrine VILLENEUVE

Quorum : 8

Date de convocation : 07/05/2024

I. Approbation du Procès-verbal N° 43 du 9 avril 2024

Adopté à l'unanimité.

II. Délibérations

1) Signature d'une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine privé pour un garage situé 2 rue des Pavillons

Il est rappelé que l'EPF est propriétaire du bien, mais qu'en application d'une convention relative à la « jouissance et gestion des biens acquis par l'Etablissement public foncier » l'EPF a, par procès-verbal en date du 11 mai 2023, confié à la commune la gestion et la garde de la parcelle précitée.

La commune est habilitée, après information de l'établissement, à consentir sur les biens dont elle assure la gestion et la garde « *des conventions d'occupation temporaire et révocable ne conférant à l'occupant aucun droit au maintien dans les lieux et de renouvellement du contrat* ».

Afin de répondre aux sollicitations d'un nouvel habitant à la recherche d'un garage le temps d'achever la construction de sa maison, il est proposé de louer en mode bail précaire d'une durée maximum d'un an le hangar N° 1 de 28,48m² au 2 rue des Pavillons et ce pour un loyer de 50€/mois.

Question portée au vote : Pour ou contre la signature de la convention d'occupation temporaire et révocable du garage N° 1 situé 2 rue des Pavillons ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2) Adhésion au groupement de commande porté par le SDET du Tarn pour la fourniture d'électricité pour la période débutant au 1er janvier 2026

Le groupement de commande compte treize syndicats départementaux d'énergie et rassemble près de 3 000 membres. Il représente chaque année une consommation d'environ 850GWh d'électricité. L'adhésion se fait par la signature d'une convention.

Le courrier, la convention et le modèle de délibération sont joints en annexes.

Question portée au vote : Pour ou contre la signature de la convention d'adhésion au groupement de commande ?

- Le solde financé à hauteur de 100 000 € en prêt PAM et 16 000 € en éco prêt CDC rénovation énergétique, les mensualités étant couvertes par les loyers.

LOGEMENT T5/116M ² - 10 Place du Vieux pressoir			
Plan de Financement SOCIAL			
DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Total
Achat	105 300,00 €		
Frais de notaire	1 500,00 €	Région 5000 + 2000 si convention	7 000,00 €
Fenêtres	11 957,05 €	Communauté agglomération logement social	16 000,00 €
Electricité	13 293,60 €	CEE	1 000,00 €
Chauffage pompe à chaleur gainable	15 629,82 €	Fonds de concours agglo	15 000,00 €
Isolation	1 251,18 €		
Peinture/ cuisine	5 000 €	Eco prêt CDC sur Réno énergétique	16 000,00 €
		Prêt PAM de la CDC	98 931,65 €
		Fonds Propre	
TOTAL GENERAL	153 931,65 €	TOTAL GENERAL	153 931,65 €

Question portée au vote :

Pour ou contre l'acquisition des parcelles C256, C255 et la maison d'habitation sise au 10 place du Pressoir au prix de 105 300€ ?

Autorisation au Maire de signer tous les actes et les pièces correspondants à cette acquisition et de demander les subventions sur la base du plan de financement ci-contre ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5) Modification de demande de subventions pour la MAM

Le 20 février 2024 le conseil délibérait pour une demande de subventions pour la création d'une MAM sur la base des éléments connus à cette date et principalement sur des estimatifs. Pour l'instruction de la DETR, les services de l'Etat demandent que le tableau de financement délibéré corresponde au centime près aux devis proposés. Il est donc nécessaire de re-délibérer. De plus, la CAF ayant réduit les montants de ses subventions, les passant de 12 000 € à 7 800 € par enfant, il serait profitable de modifier les montants demandés au titre de la DETR. Enfin, ce projet peut être géré en TTC et nous pourrions récupérer le FCTVA, ce qui donne l'avantage de titrer les loyers en TTC.

20 février 2024			
Maison d'Assistants Maternels 100m ²			
Plan de Financement			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Total
Achat terrain	20 000 €	DETR	87 000 €
Frais de notaire	1 000 €	CAF	104 000 €
Etudes	7 000 €	Fonds de concours AGGLO	24 000 €
SPS	4 400 €	Région	24 000 €
MO	21 600 €		
Travaux	240 000 €	Emprunt	59 800 €
assurance dommage ouvrage	4 800 €		
TOTAL GENERAL	298 800 €	TOTAL GENERAL	298 800 €

Total subventions 239 000 €

Equilibre de l'opération			
Depenses		Recettes	
Annuité prêt	3 942,74 €	Loyers annuel HT	5 520,00 €
		Loyer mensuel	460,00 €
* Gestion/Assurance/entretien	1 500,00 €	Résultat annuel	77,26 €
Total	5 442,74 €		5 442,74 €

14 mai 2024			
Maison d'Assistants Maternels 100m ²			
Plan de Financement			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Total
Achat terrain	20 000 €	DETR	127 978 €
Frais de notaire	1 000 €	CAF	62 400 €
Etudes	7 700 €	Fonds de concours AGGLO	24 000 €
SPS	3 360 €	Région	24 000 €
MO	21 600 €		
Travaux	239 513 €	Emprunt	59 595 €
assurance dommage ouvrage	4 800 €		
TOTAL GENERAL	297 973 €	TOTAL GENERAL	297 973 €

Total subventions 238 978 €

Equilibre de l'opération			
Depenses		Recettes	
Annuité prêt	5 174,34 €	Loyers annuel HT	6 600,00 €
		Loyer mensuel	550,00 €
* Gestion/Assurance/entretien	1 000,00 €	Résultat annuel	425,66 €
Total	6 174,34 €		6 174,34 €

Question portée au vote : Pour ou contre la nouvelle demande de subvention ?

nutraceutique au sein de l'établissement situé ZI le Clergous, 16 rue Jean Rostand sur la commune de Gaillac donné par le préfet le 17 avril 2024.
Ce document doit être inclus dans notre PCS.

11. Éclairage public

Nous allons passer à l'avant-dernière phase du passage à un éclairage LEDs pour nos luminaires publics. Il reste aujourd'hui sur le village treize luminaires à transformer, sur le chemin de Balarand et la rue des Cerisiers. Nous allons à cet endroit conserver les mâts qui sont en bon état et changer seulement les têtes. Afin de moins perturber la faune nocturne, les luminaires sur le chemin de Balarand seront programmés pour n'éclairer qu'à 180° côté route et ainsi protéger de la lumière les parties en herbe et autres végétations. Les mâts des luminaires étant d'une couleur vert, un peu passée, nous proposons de les peindre afin de l'uniformiser avec la nouvelle tête. Une fois cette réalisation effectuée, le village sera éclairé à 100 % avec des LEDs puisque les trois luminaires de la route de Laval seront eux changés au cours du mois de juin. Il ne restera alors plus qu'à traiter le hameau de Mauriac. Cela sera fait dans le futur, en même temps que le réaménagement de la place.

Fin de séance à : 22h40

Prochain conseil le : 11 juin 2024

Le Maire,

Bernard FERRET

La Secrétaire de séance,

Sandrine VILLENEUVE

